



# **Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés**

Tendances agrégées mises  
à jour avec les données de  
2019



# **Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés**

TENDANCES AGRÉGÉES MISES À JOUR AVEC  
LES DONNÉES DE 2019

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

#### Note de la Turquie

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

#### Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

#### **Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2021), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés : Tendances agrégées mises à jour avec les données de 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/68a276c9-fr>.

ISBN 978-92-64-94706-1 (pdf)

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2021

---

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

# Contexte

Lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) de la CCNUCC, qui s'est tenue à Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à atteindre un objectif collectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour l'action climatique dans les pays en développement, dans le cadre d'actions d'atténuation significatives et de transparence sur la mise en œuvre (CCNUCC, 2009<sup>[1]</sup>). Cet objectif a été formalisé lors de la COP16 à Cancún (UNFCCC, 2010<sup>[2]</sup>). Lors de la COP21 à Paris, il a ensuite été réitéré et prolongé jusqu'en 2025 (CCNUCC, 2015<sup>[2]</sup>).

Depuis 2015, l'OCDE a produit, à la demande des pays donateurs, des analyses des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Ces analyses reposent sur un cadre comptable robuste, conforme aux conclusions de la COP24 convenues par toutes les parties à l'Accord de Paris en ce qui concerne les sources de financement et les instruments financiers permettant de comptabiliser les ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques (CCNUCC, 2019<sup>[3]</sup>). Les chiffres de l'OCDE rendent compte de quatre composantes distinctes du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (voir le Tableau 2.2) : le financement climatique public bilatéral, le financement climatique public multilatéral attribué aux pays développés, les crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public, et le financement privé mobilisé par le financement climatique public bilatéral et multilatéral, attribué aux pays développés.

En raison des délais de communication officielle des différents ensembles de données nécessaires au niveau des activités (voir le tableau ci-dessous), les données pour 2020, l'année cible de l'objectif, ne seront pas disponibles avant 2022. À ce moment-là, une analyse approfondie sera menée afin de tirer des enseignements utiles pour la période allant jusqu'à 2025. Une telle analyse pourrait également évaluer dans quelle mesure la crise du COVID-19 et ses suites ont pu avoir un impact sur le financement du climat par rapport à l'objectif de 100 milliards USD. En attendant, le présent rapport fournit une brève mise à jour technique des chiffres agrégés en ajoutant 2019 à la série chronologique 2013-18 disponible dans la publication précédente (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>). Ce rapport inclut également des données relatives au financement public bilatéral des États-Unis en faveur du climat en 2018. Ces données n'étaient pas disponibles auparavant et avaient été estimées comme étant le niveau moyen des financements publics bilatéraux des États-Unis pour le climat sur la période 2016-2017 (voir (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>)). Le financement climatique public bilatéral réel des États-Unis en 2018 était inférieur de 0.6 milliard USD à cette estimation.

Ce rapport a été préparé conjointement par les Directions de l'environnement et de la coopération au développement de l'OCDE. Il a également bénéficié des données 2019 fournies par la Direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE (pour la plupart des crédits à l'exportation) ainsi que par les pays donateurs (déclaration avancée des financements publics bilatéraux pour le climat).

## Décalages chronologiques dans la disponibilité des données nécessaires à l'OCDE pour produire les chiffres du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés

Composante	Ensemble de données	2017	2018	2019	2020
Financements publics bilatéraux	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	T1 2020		T1 2022	
Financements publics multilatéraux	Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE		T1 2020		T1 2022
Crédits à l'exportation	Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE (ECG)	T1 2019		T1 2021	
Financements privés mobilisés	Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE				

Note : Le calendrier ci-dessus présente les pratiques usuelles en matière de notification. Dans la pratique, l'expérience montre que certains pays et certaines institutions communiquent généralement les données plus tôt et que d'autres les transmettent plus tard.

# Table des matières

Contexte	3
1. Tendances agrégées	6
1.1. Progrès vers l'objectif et contribution de chaque composante	7
1.2. Thématiques climatiques et secteurs	8
1.3. Instruments de financement public et mobilisation du financement privé	9
1.4. Répartition géographique	10
2. Cadre et données	12
2.1. Cadre méthodologique	13
2.2. Sources des données	14
2.3. Attribution du financement multilatéral attribuable aux pays développés	17
2.4. Groupes de pays	19
Sources et liens	22
Références	23
GRAPHIQUES	
Graphique 1.1. Financement climatique fourni et mobilisé (en milliards USD)	7
Graphique 1.2. Répartition thématique du financement climatique fourni et mobilisé (2013-19, en milliards USD)	8
Graphique 1.3. Répartition sectorielle du financement climatique fourni et mobilisé	8
Graphique 1.4. Financement public du climat par instrument, à l'exclusion des crédits à l'exportation (milliards USD)	9
Graphique 1.5. Financement climatique privé mobilisé, par mécanisme (milliards USD)	10
Graphique 1.6. Répartition géographique des financements climatiques fournis et mobilisés (2016-2019, moyenne annuelles)	10
Graphique 1.7. Financements climatiques fournis et mobilisés en faveur des PEID et des PMA (milliards USD)	11
Graphique 2.1. Illustration simplifiée de l'architecture du financement international climatique	14
TABLEAUX	
Tableau 1.1. Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (en milliards USD)	7
Tableau 2.1. Synthèse des catégories de financement étudiées et des sources de données	14
Tableau 2.2. Part du financement climatique multilatéral attribuable aux pays développés	18
Tableau 2.3. Pays en développement : parties à la CCNUCC non-annexe I et bénéficiaires de l'APD	19
Tableau 2.4. Pays en développement : parties non-annexe I et non bénéficiaires d'APD	20
Tableau 2.5. Pays en développement : bénéficiaires d'APD hors parties non visées à l'annexe I	20
Tableau 2.6. Pays développés	20
Tableau 2.7. Liste des pays et territoires en développement par région et sous-région	21

# 1. Tendances agrégées

---

Cette section présente les tendances agrégées du financement climatique annuel fourni et mobilisé par les pays développés pour les pays en développement pour la période 2013-19. Les tendances sont présentées par composante, thème et secteur climatique, critère géographique et instrument financier. Comme ce rapport est conçu comme une brève mise à jour technique des chiffres 2013-18 publiés précédemment, les informations fournies le sont délibérément à un niveau agrégé par rapport aux analyses plus détaillées fournies dans le document (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>). Une analyse élargie et désagrégée sera réalisée en 2022 pour les financements climatiques en 2019 et 2020, une fois que les données pour 2020 seront disponibles.

---



## 1.1. Progrès vers l'objectif et contribution de chaque composante

En 2019, le total des financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés en faveur des pays en développement s'est élevé à 79.6 milliards USD, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018 (Graphique 1.1 et Tableau 1.1). Un bond annuel de plus de 20 milliards USD serait, par conséquent, nécessaire pour atteindre l'objectif de 100 milliards USD pour 2020. Entre 2018 et 2019, le financement public du climat a augmenté de 2 % : le financement public multilatéral du climat attribuable aux pays développés a augmenté de 15 %, tandis que le financement public bilatéral du climat a baissé de 10 %. Parallèlement, les crédits à l'exportation liés au climat ont augmenté (mais restent faibles en termes absolus), tandis que les financements climatiques privés mobilisés ont baissé de 4 % (bien que ceux mobilisés par les financements publics bilatéraux aient fortement augmenté).

Graphique 1.1. Financement climatique fourni et mobilisé (en milliards USD)

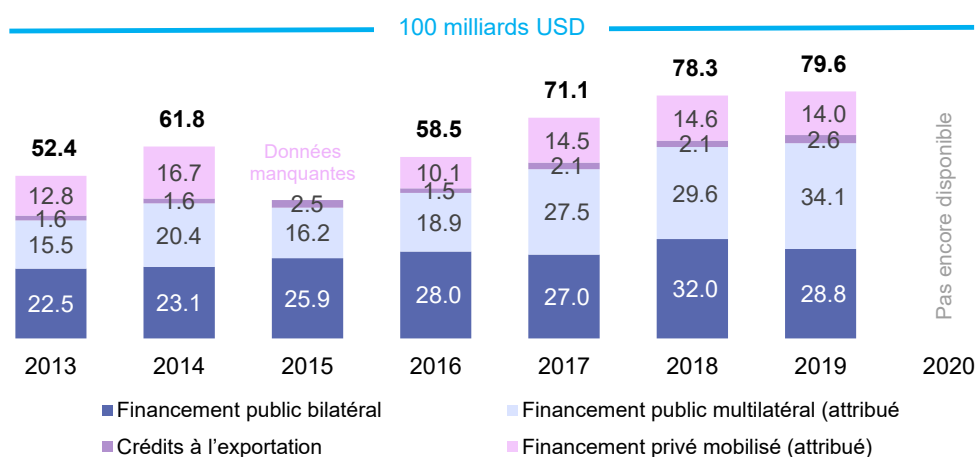


Tableau 1.1. Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés (en milliards USD)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Financements climatiques publics bilatéraux (1)	22.5	23.1	25.9	28.0	27.0	32.0	28.8
Financements climatiques publics multilatéraux imputables aux pays développés (2)	15.5	20.4	16.2	18.9	27.5	29.6	34.1
<i>Banques multilatérales de développement</i>	13.0	18.0	14.4	15.7	24.1	25.8	30.0
<i>Fonds multilatéraux pour le climat</i>	2.2	2.0	1.4	2.6	2.9	3.5	3.8
<i>Entrées dans les institutions multilatérales (en l'absence de sorties)</i>	0.3	0.4	0.4	0.6	0.5	0.3	0.3
<b>Sous-total (1+2)</b>	<b>37.9</b>	<b>43.5</b>	<b>42.1</b>	<b>46.9</b>	<b>54.5</b>	<b>61.6</b>	<b>62.9</b>
Crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public (3)	1.6	1.6	2.5	1.5	2.1	2.1	2.6
<b>Sous-total (1+2+3)</b>	<b>39.5</b>	<b>45.1</b>	<b>44.6</b>	<b>48.5</b>	<b>56.7</b>	<b>63.7</b>	<b>65.5</b>
Financements climatiques privés mobilisés (4)	12.8	16.7	N/A	10.1	14.5	14.6	14.0
<i>Par les financements climatiques publics bilatéraux</i>	6.5	8.1	N/A	5.0	3.7	3.8	5.6
<i>Par les financements climatiques publics multilatéraux imputables aux pays développés</i>	6.2	8.6	N/A	5.1	10.8	10.8	8.4
<b>Total général (1+2+3+4)</b>	<b>52.2</b>	<b>61.8</b>	<b>N/A</b>	<b>58.6</b>	<b>71.2</b>	<b>78.3</b>	<b>79.6</b>

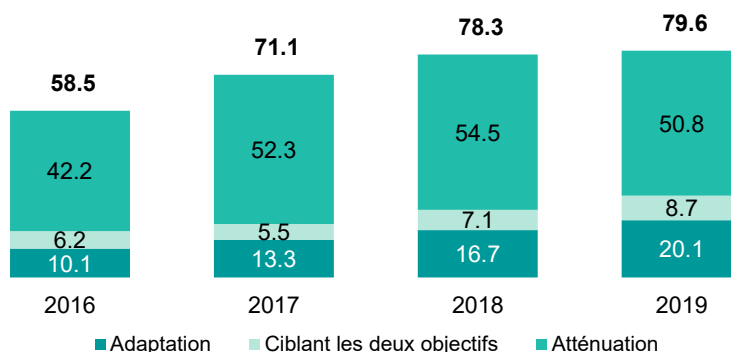
Note pour le Graphique 1.1 et le Tableau 1.1 : Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes. Les chiffres relatifs au financement privé mobilisé pour le climat à partir de 2016 ne sont pas directement comparables à ceux de 2013-14 en raison de la modernisation des méthodes de mesure et du manque de données qui en résulte dans la série chronologique de 2015. Pour 2018, les données réelles sur le financement public bilatéral américain pour le climat remplacent la valeur précédemment estimée (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>), les sous-totaux et le grand total qui en résultent étant de ce fait inférieurs de 0.6 milliard USD.

Source pour le Graphique 1.1 et le Tableau 1.1 : Basé sur les rapports biennaux à la CCNUCC, les statistiques du CAD et du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, et des données complémentaires communiquées à l'OCDE.

## 1.2. Thématiques climatiques et secteurs

Les financements de l'atténuation et de l'adaptation ont tous deux augmenté sur la période 2016-18. En 2019, on a constaté une nouvelle augmentation notable du financement de l'adaptation de 20 % (3.4 milliards USD), pour atteindre 20.1 milliards USD, mais le financement de l'atténuation a baissé de 7 % (3.7 milliards USD) (Graphique 1.2). Malgré cela, l'atténuation représente toujours les deux tiers du financement climatique total fourni et mobilisé par les pays développés, grâce notamment au financement d'activités dans les secteurs de l'énergie et des transports. Ensemble, ces deux secteurs continuent de représenter près de la moitié du total des financements climatiques fournis et mobilisés en 2019 (Graphique 1.3).

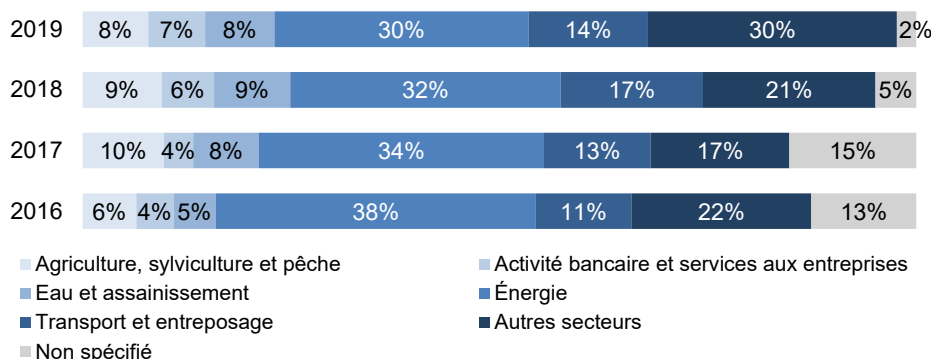
**Graphique 1.2. Répartition thématique du financement climatique fourni et mobilisé (2013-19, en milliards USD)**



Note : « Ciblant les deux objectifs » se rapporte à des projets présentant des avantages en termes à la fois d'atténuation et d'adaptation ou à des financements climatiques qui n'ont pas encore été alloués à l'atténuation et/ou à l'adaptation au moment de la déclaration, par exemple des dons pour le renforcement des capacités, dont le bénéficiaire décidera de l'utilisation.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD et du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, ainsi que de données complémentaires rapportées à l'OCDE.

**Graphique 1.3. Répartition sectorielle du financement climatique fourni et mobilisé**



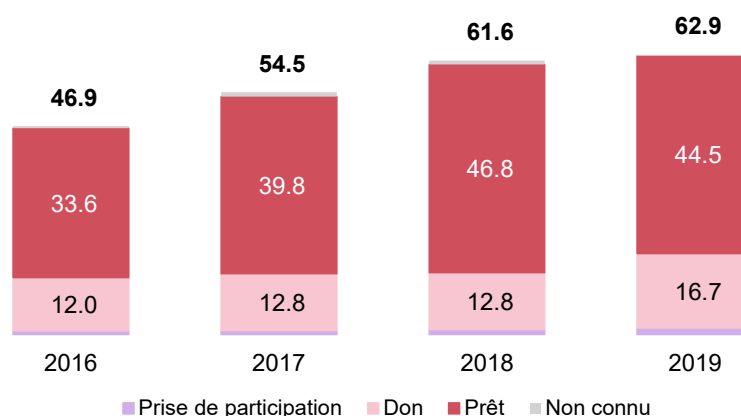
Note : Les « autres secteurs » comprennent l'éducation, la santé et la population, l'administration publique et la société civile, les autres infrastructures et services sociaux (par exemple, le logement, la création d'emplois), les communications, l'industrie, l'exploitation minière et la construction, les politiques et réglementations commerciales, le tourisme, la protection générale de l'environnement et les coûts administratifs multisectoriels et des prestataires. Ils comprennent également l'aide humanitaire.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD et du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, ainsi que de données complémentaires rapportées à l'OCDE.

### 1.3. Instruments de financement public et mobilisation du financement privé

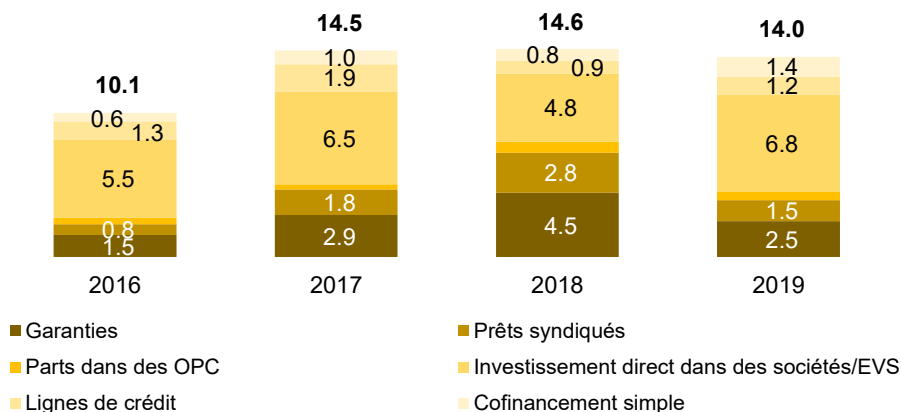
En 2019, le financement public sous forme de dons a atteint 16.7 milliards USD, soit une hausse de 30 % (3.9 milliards USD) par rapport à 2018, après être resté stable pendant trois ans. En revanche, le volume des prêts publics, qui avait fortement augmenté jusqu'en 2018, a diminué de 5 % (2.3 milliards USD) en 2019 (Graphique 1.4). Les parts représentées par les prêts (prêts concessionnels et non concessionnels) et les dons étaient de 71 % et 27 % du total des financements climatiques publics accordés en 2019. Les volumes de financements climatiques privés mobilisés par les financements climatiques publics des pays développés ont diminué de 4 % en 2019 par rapport à 2018 et 2017. Les financements privés mobilisés par les financements publics bilatéraux pour le climat (voir le Tableau 1.1 ci-dessus) via des investissements directs dans des entreprises et des projets, des dispositifs de cofinancement simples et des lignes de crédit ont augmenté, tandis que les montants mobilisés par les financements publics multilatéraux pour le climat (attribuables aux pays développés) via des garanties publiques et des prêts syndiqués ont diminué (Graphique 1.5). Des analyses plus approfondies des portefeuilles des fournisseurs sont nécessaires pour tirer des conclusions sur ces volumes relativement modestes et sur les facteurs qui influent sur l'efficacité du financement public dans la mobilisation des financements privés.

**Graphique 1.4. Financement public du climat par instrument, à l'exclusion des crédits à l'exportation (milliards USD)**



Note : Pour 2018, les données réelles sur le financement climatique public bilatéral américain remplacent la valeur estimée précédemment (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>), les sous-totaux et le total général qui en résultent étant de ce fait inférieurs de 0.6 milliard USD.

Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD et de l'OCDE, ainsi que de données complémentaires rapportées à l'OCDE.

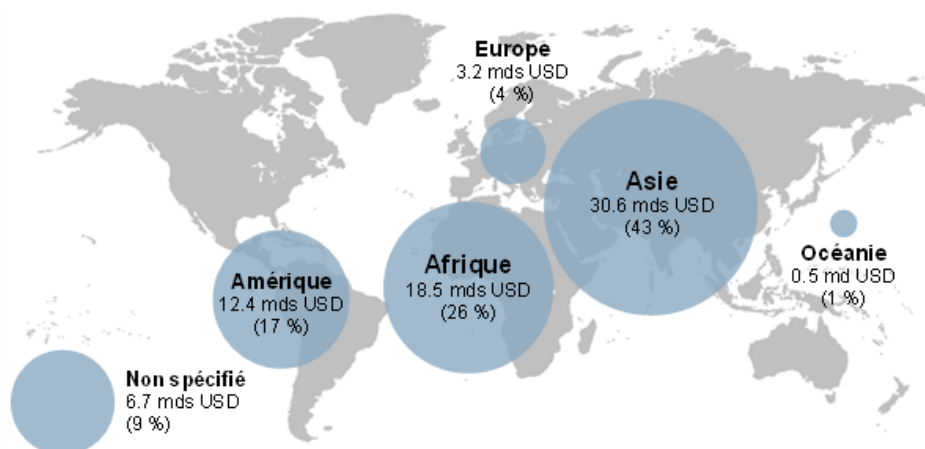
**Graphique 1.5. Financement climatique privé mobilisé, par mécanisme (milliards USD)**

Note : À l'exception des garanties, les instruments de financement public figurant au Graphique 1.4 (prises de participation, dons, prêts) sous-tendent ces mécanismes. Ainsi, les parts dans les organismes de placement collectif (OPC) sont des prises de participation, l'investissement direct dans les sociétés et les entités à vocation spéciale (EVS) peut prendre la forme de prises de participations ou de prêts, le cofinancement simple implique des dons ou des prêts.

Source : Sur la base des statistiques du CAD de l'OCDE et de données complémentaires rapportées à l'OCDE.

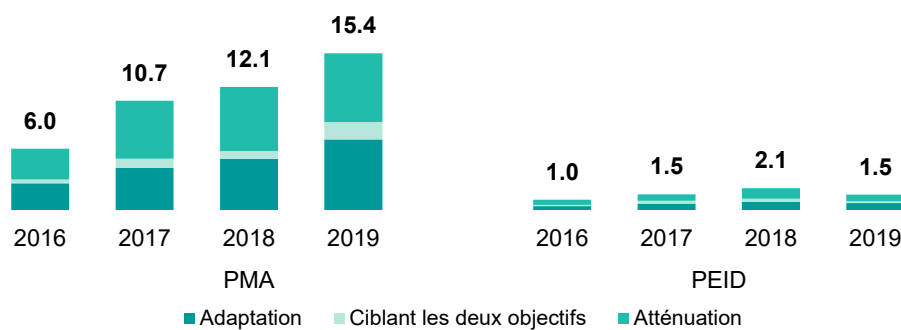
## 1.4. Répartition géographique

L'Asie reste la principale région bénéficiaire des financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés (30.6 milliards USD en moyenne par an sur la période 2016-2019, soit 43 %), nettement devant l'Afrique et les Amériques (Graphique 1.6). Si le financement climatique des pays les moins avancés (PMA) a continué d'augmenter en 2019, celui des petits États insulaires en développement (PEID) n'a pas progressé (Graphique 1.7). Pour les deux catégories, le financement de l'adaptation représente plus de 40 % en moyenne sur la période 2016-2019, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'ensemble des pays en développement (21 % en moyenne sur la période 2016-2019, voir le Graphique 1.2 ci-dessus).

**Graphique 1.6. Répartition géographique des financements climatiques fournis et mobilisés (2016-2019, moyenne annuelle)**

Note : Les régions ne couvrent que les pays en développement tels que définis dans la section « Groupes de pays » de la partie suivante. Ainsi, « Europe » exclut tous les États membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni. Bien que les régions identifiées regroupent souvent des pays et des territoires partageant certains attributs, elles diffèrent considérablement en termes de taille, de population, de revenu, de RNB et d'autres catégories statistiques. Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD et du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, ainsi que de données complémentaires rapportées à l'OCDE.

**Graphique 1.7. Financements climatiques fournis et mobilisés en faveur des PEID et des PMA (milliards USD)**



Note : Les groupes de pays PMA et PEID se chevauchent, ce qui implique que les chiffres ne peuvent pas être agrégés entre les deux catégories. « Ciblant les deux objectifs » se rapporte à des projets présentant des avantages en termes à la fois d'atténuation et d'adaptation ou à des financements climatiques qui n'étaient pas encore alloués à l'atténuation et/ou à l'adaptation au moment de la déclaration, par exemple des dons pour le renforcement des capacités, dont le bénéficiaire décidera de l'utilisation. Source : Sur la base des rapports biennaux à la CCNUCC, des statistiques du CAD et du Groupe des crédits à l'exportation de l'OCDE, et données complémentaires rapportées à l'OCDE.

## 2. Cadre et données

---

Cette section donne des informations sur le cadre méthodologique, les sources de données et les classifications des pays qui sous-tendent les chiffres présentés. Les publications antérieures de cette série contiennent des détails supplémentaires, notamment sur les questions méthodologiques et les étapes à suivre pour mener à bien les analyses (voir en particulier les annexes dans (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>)).

---

## 2.1. Cadre méthodologique

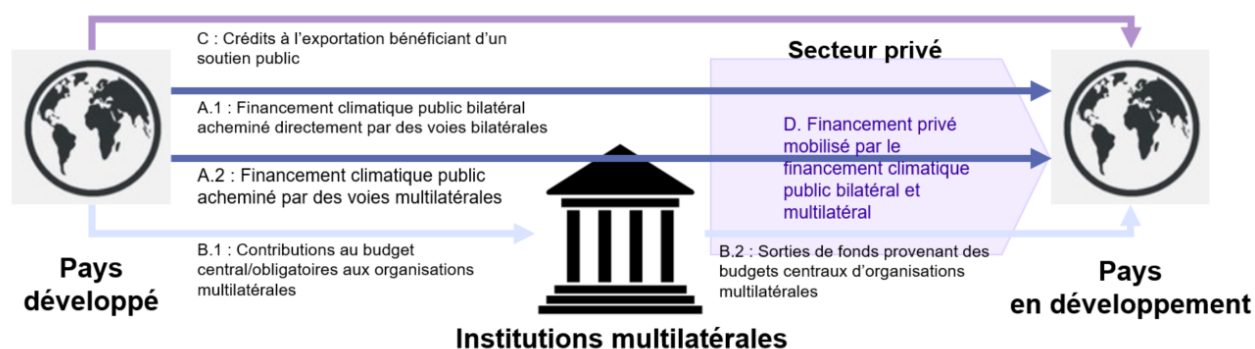
Le cadre comptable utilisé ici concorde avec celui employé dans les précédents rapports de l'OCDE. Ce cadre a été mis au point en 2015 pour estimer le financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés à l'intention des pays en développement durant la période 2013-14 (OCDE, 2015<sup>[5]</sup>). Il a ensuite servi à l'établissement des rapports (OCDE, 2019<sup>[6]</sup>) et (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>), qui étendent respectivement la période étudiée à 2017 et 2018. Par ailleurs, il respecte les décisions prises à la 24<sup>e</sup> Conférence des parties à la CCNUCC - adoptées par l'ensemble des pays - eu égard aux modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées dans le cadre d'interventions publiques (OCDE, 2019<sup>[6]</sup>). Pour une description complète du cadre méthodologique, voir (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>).

Le volume total des financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés au titre de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement repose sur quatre éléments distincts (Graphique 2.1) :

- **Le financement climatique public bilatéral** : il correspond aux engagements financiers publics (hors crédits à l'exportation) contractés par les pays développés à l'égard des pays en développement en matière de climat. Ces engagements sont pris soit directement, soit par le truchement d'intermédiaires (ONG et société civile, réseaux, partenariats, universités et établissements de recherche, institutions privées sans but lucratif et autres voies bilatérales) (flux A.1), soit encore moyennant l'affectation spéciale de crédits (extrabudgétaires) par des canaux multilatéraux (flux A.2).
- **Le financement climatique public multilatéral imputable aux pays développés** : il s'agit des financements climatiques fournis par les banques multilatérales de développement et les fonds multilatéraux pour le climat (flux B.2) au profit des pays en développement, ainsi que des contributions à finalité climatique versées par les pays développés aux instances multilatérales pour lesquelles on ne dispose pas de données sur les dépenses climatiques (flux B.1).
- **Les crédits à l'exportation liés au climat et bénéficiant d'un soutien public** : l'aide financière liée aux échanges que les organismes de crédit à l'exportation des pays développés apportent aux projets à vocation climatique dans les pays en développement (flux C).
- **Les financements privés mobilisés auprès de sources privées au titre de l'action pour le climat et attribuables aux pays développés** : ils regroupent les financements mobilisés auprès de sources privées dans le cadre d'interventions publiques bilatérales et multilatérales afin de financer des activités climatiques dans les pays en développement et qui peuvent être attribués aux pays développés, comme indiqué dans le Tableau 2.2 (flux D).

Les bases de données du CAD et du GCE (OCDE), ainsi que les données sur le financement climatique communiquées par les pays à la CCNUCC, sont dynamiques, ce qui signifie qu'elles évoluent au gré des modifications et actualisations des données, tel que requis et demandé par ceux qui les fournissent. Toutefois, ce rapport ne prend pas en compte ces révisions, de sorte que les chiffres se rapportant aux années 2013-18 restent identiques à ceux présentés dans (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>).

## Graphique 2.1. Illustration simplifiée de l'architecture du financement international climatique



Note : Les dépenses du budget de base des organisations multilatérales et les financements qu'elles mobilisent auprès de sources privées sont uniquement corrigés de la part attribuable aux pays développés (voir Tableau 2.2).

## 2.2. Sources des données

Cette section présente un résumé (Tableau 2.1) et une synthèse des sources de données sur le financement climatique utilisées. Les publications antérieures de l'OCDE (tout récemment (OCDE, 2021<sup>[4]</sup>)) fournissent plus de précisions, en attirant l'attention sur une série de considérations méthodologiques et de difficultés qui doivent être prises en compte pour chacune de ces sources de données.

Tableau 2.1. Synthèse des catégories de financement étudiées et des sources de données

Catégorie	Couverture	Instruments	Source des données
<b>Financement public bilatéral</b>	Sorties de fonds pour le climat provenant des organismes et institutions bilatéraux de financement du développement des pays donateurs.	Dons, prêts, prises de participation (pour les États-Unis seulement : garanties pour le développement).	Rapports biennaux établis à l'attention de la CCNUCC et données faisant l'objet d'une notification supplémentaire
<b>Financement public multilatéral (attribué aux pays développés)</b>	Sorties de fonds pour le climat provenant des banques multilatérales de développement et fonds climatiques attribuables aux pays développés	Dons, prêts, prises de participation	Statistiques (total des sorties de fonds des organisations multilatérales) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et rapports annuels des institutions (pour calculer la part des sommes attribuées)
<b>Crédits à l'exportation</b>	Crédits à l'exportation liés au climat accordés par les organismes publics de crédit à l'exportation des pays développés, la plupart pour les énergies renouvelables	Crédit à l'exportation, prêts, garanties et assurances	Statistiques du Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation et données faisant l'objet d'une notification supplémentaire
<b>Financement privé mobilisé (attribué aux pays développés)</b>	Financement privé mobilisé par le financement public bilatéral et multilatéral consacré à l'action climatique	Financement privé mobilisé par les dons, prêts, financement mezzanine/hybride, prises de participation et garanties pour le développement	Statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et données faisant l'objet d'une notification supplémentaire



### **2.2.1. Financement climatique public bilatéral**

Les données sur le financement climatique public bilatéral proviennent en principe du tableau 7(b) du « modèle de tableau commun » que les pays remettent à la CCNUCC en accompagnement de leurs rapports biennaux à la CCNUCC (Annexe I). Néanmoins, les données sur le financement climatique pour 2019 ne seront communiquées par les pays qu'en 2022 dans le cadre de leurs cinquièmes rapports biennaux. Aussi, pour la seule année 2019, les données sur le financement climatique public proviennent des sources suivantes :

- Pour les États membres de l'Union européenne, les données proviennent des informations publiques qu'ils communiquent tous les ans à la Commission européenne en vertu du mécanisme de surveillance et de déclaration de l'UE et ont été analysées sur cette base.
- Pour tous les autres pays développés et l'Union européenne proprement dite, les données ont été transmises à l'OCDE avant d'être officiellement notifiées à la CCNUCC.

La composante bilatérale du financement climatique exclut toutes les formes de financement des crédits à l'exportation afin d'éviter un double comptage avec la composante séparée « crédits à l'exportation ». Elle exclut également les éventuels financements liés au charbon. À l'exception des États-Unis, les données sur le financement climatique bilatéral excluent également les garanties pour le développement, qui sont comptabilisées séparément pour leur effet de mobilisation au titre de la composante « financement privé mobilisé ».

À des fins de qualité, de cohérence et de comparabilité des données, des échanges de renseignements supplémentaires ont eu lieu entre l'OCDE et les différents pays donneurs, par exemple pour repérer et exclure les éventuels financements liés au charbon le cas échéant, et pour repérer et exclure les dons du FVC afin d'éviter un double comptage avec la composante « dépenses multilatérales ».

### **2.2.2. Financement climatique public multilatéral**

La composante « financements publics multilatéraux » regroupe les engagements pris par les banques de développement multilatérales, les fonds multilatéraux pour le climat et d'autres organisations multilatérales, qui sont financés sur leurs ressources de base et sont ensuite attribués aux pays développés (voir le Tableau 2.2). Sont exclues de la composante « publique multilatérale » les dépenses des fonds et programmes d'affectation spéciale qui sont administrés par des organisations multilatérales. Comme les apports de ressources à ces fonds et programmes relèvent du financement climatique bilatéral, ils doivent apparaître dans le tableau 7(b) des modèles de tableaux communs remis à la CCNUCC. Le cas échéant, ces apports aux fonds et programmes à vocation spéciale sont donc rattachés à la composante « publique bilatérale » du financement.

Les données relatives aux dépenses du budget de base des organisations multilatérales proviennent des données uniformisées sur le financement du développement que le CAD de l'OCDE recueille au niveau de l'activité. Les dépenses multilatérales sont déclarées au CAD de l'OCDE sur la base de champs de données statistiques et de définitions uniformisées. On obtient ainsi un ensemble de données cohérent, notamment en ce qui concerne l'instant considéré (connaissance de tous les engagements), la conversion monétaire et les nomenclatures sectorielles. S'agissant des institutions et des organismes multilatéraux pour lesquels on ne dispose pas de données sur les dépenses au niveau des projets, l'analyse se fonde sur les apports déclarés par les pays développés dans le tableau 7(a) de leurs rapports biennaux à la CCNUCC.

### **2.2.3. Crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public**

La grande majorité des données proviennent de la base de données du Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation (GCE), qui contient les données sur les opérations au niveau des activités dont font état les organismes de crédit à l'exportation des pays développés. Les statistiques du GCE portent sur deux grands types d'opération : l'octroi direct de prêts et la garantie de prêts (ou d'assurances) par les organismes de crédits à l'exportation. Dans les deux cas, on s'intéresse à la valeur nominale.

Surtout, la base de données du GCE traite uniquement des crédits à l'exportation assortis d'un délai de remboursement de deux ans ou plus qui ont été octroyés conformément à l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (OCDE, 2020<sup>[77]</sup>). Aux fins du présent rapport, seules les données sur les crédits à l'exportation déclarés comme explicitement destinés aux domaines des énergies renouvelables, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation, et de l'eau ont été prises en considération. Dans la pratique, ces données ne concernent quasiment que des opérations liées aux énergies renouvelables.

Certains pays soutiennent aussi les exportations autrement qu'au titre de l'Arrangement susmentionné, ce qui n'apparaît donc pas dans la base de données du GCE. Ces pays communiquent ces données directement à l'OCDE aux fins du présent rapport. Quelques pays incluent également les crédits à l'exportation dans leur rapport biennal sur le financement climatique destiné à la CCNUCC. Toutes les données sur les crédits à l'exportation ont été soigneusement examinées, vérifiées par recoupement et ramenées à une base nette pour éviter un double comptable entre ces différentes sources de données. Ainsi, les activités de crédit à l'exportation que les pays déclarent à la CCNUCC ont été rattachées non pas à la composante « bilatérale » du financement climatique mais aux crédits à l'exportation si elles ne figuraient pas déjà dans la base de données de l'OCDE sur les crédits à l'exportation.

### **2.2.4. Financements privés mobilisés dans le cadre d'interventions publiques de financement climatique**

En concertation avec des fournisseurs bilatéraux et multilatéraux, l'OCDE a élaboré une norme internationale à appliquer pour établir le volume des fonds mobilisés auprès du secteur privé dans le cadre d'interventions publiques de financement du développement, notamment pour le climat. Ce processus s'est poursuivi sur de nombreuses années et a nécessité plusieurs séries de travaux de recherche, de consultation, d'enquête, de perfectionnement et de déploiement (OCDE, 2021<sup>[8]</sup>).

Le champ d'application de la méthode retenue par le CAD de l'OCDE pour mesurer les montants mobilisés auprès du secteur privé inclut les principaux mécanismes employés par les bailleurs de fonds en faveur du développement, sous la forme de prêts consortiaux, de garanties, de lignes de crédit, d'investissements directs dans des sociétés ou structures à vocation spéciale, de participations dans des organismes de placement collectif et d'accords de cofinancement simple. Par conséquent, la méthode est considérée comme exhaustive et, depuis 2017, est pleinement appliquée dans les exercices ordinaires de collecte de données du CAD de l'OCDE, conformément aux dernières Directives pour l'établissement des rapports statistiques pour le SNPC (OCDE, 2021<sup>[9]</sup>). Le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) continuera d'y apporter les ajustements nécessaires, par exemple, pour rendre compte du rôle de l'assistance technique dans les programmes de mobilisation, dans la mesure où cela est justifié et réalisable.

Pour éviter un double comptage au niveau international, lorsque plusieurs financeurs publics investissent dans un projet ou une structure aux côtés du secteur privé, les montants mobilisés auprès de ce dernier sont attribués suivant une approche par instrument qui consiste à tenir compte du rôle (par exemple, arrangeur de prêts consortiaux) et de la position (dans la hiérarchie des investisseurs) de chaque acteur public, y compris les organismes publics internationaux ou nationaux (par exemple, banques nationales de développement).

Conformément aux données qui ont servi de fondement aux chiffres des financements climatiques mobilisés auprès de sources privées que l'OCDE a publiés en 2016, 2017 et 2018, la quasi-totalité des membres du CAD de l'OCDE et des organismes multilatéraux qui travaillent avec le secteur privé transmettent au CAD des données sur leurs mobilisations pour l'année 2019 dans le cadre des données qu'ils communiquent chaque année. Des données complémentaires ont été réunies de façon ad hoc ou obtenues à la faveur de procédures spéciales auprès d'un nombre limité de fournisseurs lorsqu'il n'était pas possible de les obtenir dans le cadre du processus de communication au SNPC du CAD de l'OCDE, soit du fait de contraintes de capacités, soit pour des raisons de confidentialité.

### 2.3. Attribution du financement multilatéral attribuable aux pays développés

Sur le plan méthodologique, les chiffres du financement climatique public multilatéral figurant dans le présent rapport de l'OCDE et dans les rapports précédents similaires, ont pour particularité de reposer uniquement sur la part des engagements climatiques multilatéraux attribuables aux pays développés (le reste étant attribuable aux pays en développement). D'où la nécessité de disposer d'une méthode particulière qui permette de calculer, pour chaque institution multilatérale, la part de ces dépenses. À cet effet, il est tenu compte de la nature libérale ou non du financement multilatéral, des chiffres les plus récents et cumulés des contributions nationales à la reconstitution des ressources et, le cas échéant, de la capacité des organisations à lever des fonds sur les marchés de capitaux (Groupe de travail technique, 2015<sub>[10]</sub>). Les parts résultant de ce calcul (Tableau 2.2) sont appliqués à la fois aux sorties de fonds des institutions multilatérales et aux montants mobilisés auprès du secteur privé par ces mêmes institutions.

Tableau 2.2. Part du financement climatique multilatéral attribuable aux pays développés

Type d'institution	Nom de l'institution	Abréviation	2015	2018
Banques multilatérales de développement	Banque africaine de développement	BAfD	59.0%	58.2%
	Fonds africain de développement	FAfD	94%	93.6%
	Banque Asiatique de développement	BAsD	71.0%	71.4%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque asiatique de développement	AsDF	96.0%	95.2%
	Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure	BAII	s.o.	27.3%
	Banque de développement des Caraïbes	BDC	s.o.	29.8%
	Banque de développement du Conseil de l'Europe	CEB	s.o.	98.4%
	Société andine de développement	SAD	s.o.	5.1%
	Banque européenne pour la reconstruction et le développement	BERD	89.0%	88.8%
	Banque européenne d'investissement	BEI	99.0%	98.6%
	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	BIRD	70.0%	67.9%
	Association internationale de développement	AID	95.0%	92.8%
	Fonds monétaire international	BIAD	74.0%	73.6%
	Fonds d'affectation spécial de la Banque interaméricaine de développement		73.0%	72.5%
	IDB Invest		s.o.	33.6%
	Société financière internationale	SFI	64.1%	64.1%
	Banque internationale d'investissement	BII	s.o.	52.2%
	Agence multilatérale de garantie des investissements	AMGI	64.3%	64.2%
	Private Infrastructure Development Group	PIDG	s.o.	100.0%
Fonds multilatéraux pour le climat	Fonds pour l'adaptation	FA	100.0%	100.0%
	Fonds d'investissement pour le climat	FIC	100.0%	99.0%
	Caisse du Fonds pour l'environnement mondial	FEM	98.0%	98.0%
	Fonds pour les pays les moins avancés du Fonds pour l'environnement mondial		100.0%	99.9%
	Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial		100.0%	99.5%
	Fonds vert pour le climat (FVC)	FVC	s.o.	99.6%
	Fonds nordique de développement	FIDA	s.o.	74.2%
	Fonds nordique de développement (FND)	FND	100.0%	100.0%

Notes : Les pourcentages de l'année 2015 sont appliqués aux données relatives aux financements climatiques de 2013, 2014 et 2015. Les pourcentages de l'année 2018 sont appliqués aux données de 2016, 2017 et 2018 et 2019. La fusion du compte des ressources ordinaires en capital (ROC) de la BAsD et du compte des opérations de prêt du Fonds asiatique de développement a pris effet début 2017. Les apports de financements climatiques du FVC, d'IDB Invest (anciennement Société interaméricaine d'investissement, IIC) et de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures ont pour la première fois été comptabilisés dans les statistiques du CAD de l'OCDE en 2015, 2016 et 2017, respectivement. Les apports de financements climatiques du FID, de la CEB et de la SAD ont pour la première fois été comptabilisés en 2018 ceux de la BDC et de la BII en 2019 (les chiffres des années précédentes incluaient les apports des pays développés au FIDA et à la BDC, mais pas à la BII, à la CEB et à la SAD).

Source : calculs de l'OCDE, d'après les rapports annuels et sites web de chaque institution ; voir également (OCDE, 2019<sup>[11]</sup>) et (Groupe de travail technique, 2015<sup>[10]</sup>).

## 2.4. Groupes de pays

### 2.4.1. Pays développés ou en développement

Les analyses et chiffres exploités aux fins du présent rapport reposent sur la nomenclature suivante :

- les « pays en développement », qui correspondent aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD pour 2018 (OCDE, 2020<sup>[12]</sup>) et/ou les parties à la CCNUCC non visées à son annexe I (comme le montrent en détail Tableau 2.3, Tableau 2.4 et Tableau 2.5).
- les « pays développés », qui regroupent les parties à la CCNUCC visées à son annexe II, les États membres de l'Union européenne, le Liechtenstein et Monaco (Tableau 2.6)

Les pays et territoires qui ne relèvent d'aucune de ces catégories (en particulier, la Fédération de Russie) ne rentrent pas dans le champ de l'analyse.

**Tableau 2.3. Pays en développement : parties à la CCNUCC non-annexe I et bénéficiaires de l'APD**

Afghanistan	Dominique	Libéria	Sainte-Lucie
Albanie	République dominicaine	Libye	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Algérie	Équateur	Madagascar	Samoa
Angola	Égypte	Malawi	Sao Tomé-et-Principe
Antigua-et-Barbuda	El Salvador	Malaisie	Sénégal
Argentine	Guinée équatoriale	Maldives	Serbie
Arménie	Érythrée	Mali	Sierra Leone
Azerbaïdjan	Eswatini	Îles Marshall	Îles Salomon
Bangladesh	Éthiopie	Mauritanie	Somalie
Belize	Fidji	Maurice	Afrique du Sud
Bénin	Gabon	Mexique	Soudan du Sud
Bhoutan	Gambie	Micronésie	Sri Lanka
Bolivie	Géorgie	Moldova	Soudan
Bosnie-Herzégovine	Ghana	Mongolie	Suriname
Botswana	Grenade	Montenegro	Syrie
Brésil	Guatemala	Maroc	Tadjikistan
Burkina Faso	Guinée	Mozambique	Tanzanie
Burundi	Guinée-Bissau	Myanmar	Thaïlande
Cabo Verde	Guyana	Namibie	Timor-Leste
Cambodge	Haïti	Nauru	Togo
Cameroun	Honduras	Népal	Tonga
République centrafricaine	Inde	Nicaragua	Tunisie
Tchad	Indonésie	Niger	Turkménistan
Chine (République populaire de)	Iran	Nigéria	Tuvalu
Colombie	Iraq	Niue	Ouganda
Comores	Jamaïque	Macédoine du Nord	Ouzbékistan
Congo	Jordanie	Pakistan	Vanuatu
Îles Cook	Kazakhstan	Palaos	Venezuela
Costa Rica	Kenya	Panama	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Cisjordanie et bande de Gaza
Cuba	Kirghizistan	Paraguay	Yémen
Corée	République démocratique populaire lao	Pérou	Zambie
République démocratique du Congo	Liban	Philippines	Zimbabwe
Djibouti	Lesotho	Rwanda	

**Tableau 2.4. Pays en développement : parties non-annexe I et non bénéficiaires d'APD**

Andorre	Chili	Corée	Saint-Kitts-et-Nevis
Bahamas	Israël	Saint-Marin	Trinidad-et-Tobago
Bahreïn	Koweït	Arabie saoudite	Émirats arabes unis
Barbade	Oman	Seychelles	Uruguay
Brunei Darussalam	Qatar	Singapour	

**Tableau 2.5. Pays en développement : bénéficiaires d'APD hors parties non visées à l'annexe I**

Bélarus	Montserrat	Tokélaou	Ukraine
Kosovo	Sainte-Hélène	Turquie	Wallis-et-Futuna

**Tableau 2.6. Pays développés**

Australie	Union européenne	Lettonie	Portugal
Autriche	Finlande	Liechtenstein	Roumanie
Belgique	France	Lituanie	<b>République slovaque</b>
Bulgarie	Allemagne	Luxembourg	Slovénie
Canada	Grèce	Malte	Espagne
Croatie	Hongrie	Monaco	Suède
Chypre (voir « Notes »)	Islande	Pays-Bas	Suisse
République tchèque	Irlande	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni
Danemark	Italie	Norvège	États-Unis
Estonie	Japon	Pologne	

Note de bas de page de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Aucun organisme ne représente à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

### 2.4.2. Régions et sous-régions

Les appellations employées dans le présent rapport suivent la norme M49 de l'ONU (Division de statistique des Nations Unies (UNSD), 2020<sup>[13]</sup>) dans la mesure du possible, ainsi que la classification régionale du CAD (OCDE, 2020<sup>[14]</sup>). Les financements climatiques non alloués par région sont regroupés dans la rubrique « non spécifié ».

On notera les principales divergences ci-après entre la norme M49 et le présent rapport.

- L'Asie centrale regroupe toutes les anciennes républiques soviétiques d'Asie, sauf la Russie : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.
- L'Asie occidentale est remplacée par le Moyen-Orient, tandis que les anciennes républiques soviétiques concernées (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) sont incluses dans l'Asie centrale (voir ci-dessus).
- Le Soudan est rattaché à l'Afrique orientale et non septentrionale.

Ces divergences visent essentiellement à garantir une cohésion avec la classification employée par le CAD à l'égard des données sous-jacentes sur la mobilisation multilatérale de financements publics et privés. En outre, sont exclus des différentes régions les « pays développés » énumérés au Tableau 2.6.

Tableau 2.7. Liste des pays et territoires en développement par région et sous-région

Région	Pays
<b>Afrique</b>	Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.
<b>Asie</b>	Afghanistan, Arabie saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Cisjordanie et bande de Gaza, Corée, Émirats arabes unis, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République démocratique populaire de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan, Turquie, Viet Nam et Yémen.
<b>Europe</b>	Albanie, Andorre, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine du Nord, Moldova, Monténégro, Saint-Marin, Serbie, Ukraine
<b>Amériques</b>	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela
<b>Océanie</b>	Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna

Source : (Division de statistique des Nations Unies (UNSD), 2020<sup>[13]</sup>) and (OCDE, 2020<sup>[14]</sup>).

# Sources et liens

## **OCDE, série « Climate Finance and the USD 100 Billion Goal »**

<https://doi.org/10.1787/5f1f4182-en>

## **Rapports bisannuels à la CCNUCC**

<https://unfccc.int/BRs>

## **OCDE, Statistiques et normes du Comité d'aide au développement**

<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/>

<http://oe.cd/mobilisation>

## **OCDE, statistiques et normes du Groupe sur les crédits à l'exportation**

<https://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/credits-exportation/>

## **Groupe d'experts OCDE-AIE sur le changement climatique**

<http://oe.cd/ccxg>



# Références

- CCNUCC (2019), *Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris*, [3]  
[https://unfccc.int/fr/sites/default/files/resource/cp2018\\_10\\_add1\\_advance.pdf%26from%3Dhttps%3A/unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/paris-agreement-work-programme/katowice-climate-package](https://unfccc.int/fr/sites/default/files/resource/cp2018_10_add1_advance.pdf%26from%3Dhttps%3A/unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/paris-agreement-work-programme/katowice-climate-package).
- CCNUCC (2018), *Parties de la CCNUCC*, [15]  
<https://unfccc.int/fr/process/parties-non-party-stakeholders/parties-convention-and-observer-states>.
- CCNUCC (2015), *L'Accord de Paris*, [2]  
<https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>.
- CCNUCC (2010), *Cancun Agreements*, [16]  
<https://unfccc.int/process/conferences/pastconferences/cancun-climate-change-conference-november-2010/statements-and-resources/Agreements>.
- CCNUCC (2009), *COP 15 - Reports*, [1]  
<https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/past-conferences/copenhagen-climate-change-conference-december-2009/cop-15/cop-15-reports>.
- Division de statistique des Nations Unies (UNSD) (2020), *Standard country or area codes for statistical use*, [13]  
<https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49>.
- Groupe de travail technique (2015), *Input to the OECD-CPI Report*, [10]  
<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/41225.pdf>.
- OCDE (2021), *Converged Statistical Reporting Directives for the Creditor Reporting System (CRS) and the Annual DAC Questionnaire*, [9]  
[https://one.oecd.org/document/DCE/DAC/STAT\(2020\)44/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCE/DAC/STAT(2020)44/FINAL/en/pdf).
- OCDE (2021), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2018*, [4]  
 Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/ecd39bac-fr>.
- OCDE (2021), *Montants mobilisés auprès du secteur privé*, [8]  
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/mobilisation.htm>.
- OCDE (2020), *Arrangement et accords sectoriels*, [7]  
<https://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/credits-exportation/arrangement-et-accords-sectoriels/>.

- OCDE (2020), *Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD*, [12]  
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>.
- OCDE (2020), *Listes de codes du CAD et SNPC*, [14]  
<https://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listesdecodesducadetsnpc.htm>.
- OCDE (2019), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017*, [11]  
<https://www.oecd.org/fr/environnement/financement-climatique-fourni-et-mobilise-par-les-pays-developpes-en-2013-2017-0f7de621-fr.htm>.
- OCDE (2019), *Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés en 2013-2017*, [6]  
Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/0f7de621-fr>.
- OCDE (2015), *Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars : Rapport de l'OCDE établi en collaboration avec Climate Policy Initiative*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264249967-fr>. [5]

